L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

69e ANNEE (7e Série)
N° 52. — 24 DEC. 1959

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

Quelques livres à connaître

SOMMAIRE

I. **Problèmes internationaux.**
1° *L'Eglise et la Communauté des Peuples* (Mgr Guerry).
2° *Suicide ou survie de l'Occident* (L.-J. Lebret).
3° *Décolonisation et sous-développement* (Chronique Sociale).
II. **Problèmes démographiques.**
1° *La limitation des naissances* (S. de Lestapis).
2° *Le peuplement humain* (J. Vialatoux).
3° *L'Algérie surpeuplée* (S. Social d'Alger).
III. **Doctrine sociale.**
Eglise et Société économique (Calvez et Perrin).

Ces derniers mois ont vu paraître quelques livres de valeur, concernant la doctrine de l'Eglise en matière sociale ou des recherches sur divers grands problèmes de l'heure. Notre étude se propose non de les résumer, ce qui est impossible, étant donné leur ampleur, mais d'en donner au moins un aperçu et ainsi d'orienter le choix de nos lecteurs intéressés par ces problèmes.

* *

I. — PROBLEMES INTERNATIONAUX

1° *L'Eglise et la Communauté des peuples* [1]

Signalons en premier lieu, pour réparer un retard mais aussi en raison de l'autorité de son auteur, cet ouvrage de Mgr Guerry, archevêque de Cambrai. On retrouve ici les qualités qui ont fait le succès de son précédent ouvrage (*la Doctrine Sociale de l'Eglise*) : clarté, abondance des citations, sobrement et judicieusement commentées, groupées en un plan qui permet une vue synthétique et cohérente de la diversité des enseignements pontificaux.

L'Eglise se présente avec sa mission de gardienne de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. Les passages les plus caractéristiques de Pie XI et de Pie XII sont cités. On sait que Pie XII est intervenu fréquemment comme défenseur et l'on peut dire comme docteur sur le plan du droit naturel.

Les *droits et devoirs des Etats* ont été énumérés par Pie XII, principalement dans ses Messages de guerre. Leur rappel est ici illustré par l'Histoire. La paix vers laquelle tend l'humanité rencontre de sérieux obstacles, les uns d'ordre idéologique, les autres d'ordre psychologique et historique. C'est l'occasion d'établir de précieuses distinctions entre patriotisme, vie nationale, politique nationaliste.

Un chapitre entier est consacré à la doctrine de l'Eglise concernant *la guerre* et à ses applications dans la guerre moderne ; par un ensemble de règles, rappelées à la conscience des peuples, l'Eglise cherche à humaniser les conflits, ou plus exactement à les rendre moins inhumains, à en diminuer l'horreur, en attendant de les supprimer. De tels enseignements sont toujours à méditer. Des événements récents révèlent combien les consciences sont facilement hésitantes, voire défaillantes, dans les conjonctures d'une guerre. Recueillons pour exemple ces paroles de Pie XII :

En 1939 :

« Nous voulons donc espérer d'une manière spéciale que les *populations civiles* seront préservées de toute opération militaire directe ; que dans les *territoires occupés*, seront respectés la vie, la propriété, l'honneur et les sentiments religieux des habitants ; que les *prisonniers de guerre* seront traités humainement... » (cité avec les soulignés, p. 282).

En 1941 :

« Le traitement des *prisonniers* et des *populations* des lieux occupés est la mesure et l'indice le plus sûr de la civilisation des âmes et des nations. » (Cité p. 249).

En 1953, contre les *crimes de guerre :*

« ... qu'un droit pénal international devrait rendre impossible ou dont il devrait débarrasser la communauté des Etats. Aussi, même dans une guerre juste et nécessaire, les procédés efficaces ne sont pas tous défendables aux yeux de qui possède un sens exact et raisonnable de la justice...

La fusillade en masse d'innocents par *représailles* pour la faute d'un particulier n'est pas un acte de justice, mais une injustice sanctionnée ; fusiller des otages innocents ne devient pas un droit parce qu'on en fait une nécessité de guerre » (p. 249-50).

Le dernier chapitre explique le rôle de l'Eglise dans la communauté des peuples. Et c'est un très beau commentaire d'un texte capital du Message de Noël 1951. Citons encore les paroles du Pape :

« L'Eglise n'est pas une société politique, mais religieuse : cela toutefois ne l'empêche pas d'être avec les Etats dans des rapports non seulement extérieurs mais aussi intérieurs et vitaux... (Ces derniers) ont leur principe et leur origine dans la Personne de Jésus-Christ en tant que Chef de l'Eglise. Car le Fils de Dieu, en se faisant homme, et vrai homme, contracta par le fait

[1] Mgr Guerry. — **L'Eglise et la Communauté des Peuples.** 352 p. (14 × 19), 925 fr. — Paris, Bonne Presse, 1959.

même un nouveau rapport vraiment vital avec le corps social de l'humanité, avec le genre humain, dans son unité qui implique l'égale dignité personnelle de tous les hommes, et dans les multiples sociétés particulières, celles surtout qui, au sein de cette unité, sont nécessaires pour assurer l'ordre extérieur et la bonne organisation, ou qui du moins leur donnent un plus grand perfectionnement naturel » (p. 265-266).

Mgr l'archevêque de Cambrai ne nous laisse pas dans les sereines régions des principes. Il nous montre les catholiques à l'œuvre auprès des organismes internationaux et cette collaboration a été maintes fois encouragée par le Saint-Siège. Les catholiques ont aussi leurs organisations propres, de caractère privé, établies sur le plan international, les O.I.C. Une nomenclature de ces organisations éclaire le lecteur sur leurs buts et sur leurs travaux.

Une conclusion regroupe les points les plus importants de la doctrine pontificale et décrit la difficile tâche de l'Eglise entre les deux blocs qui divisent l'humanité ; sans se lasser, elle répète « la Bonne Nouvelle du salut ».

2° *Suicide ou survie de l'Occident* [2]

En attendant le compte rendu de la Semaine Sociale d'Angers, que nous présenterons selon notre habitude après sa parution, nous voudrions mettre le lecteur en contact avec le problème des « pays sous-développés ». Le P. LEBRET nous offre, selon la formule du sous-titre, un « dossier pour comprendre les problèmes de ce temps » : grave problème qui est lié à tous les problèmes de notre temps, nous obligeant à les poser avec des données nouvelles, et à les considérer non plus comme nos problèmes, rétrécis aux dimensions de nos intérêts, mais comme des problèmes d'humanité.

— 1° La première partie du livre dresse un bilan et plus qu'un bilan, un diagnostic qui saisit les situations dans leur complexité et révèle l'enchaînement des causes qui enferment la misère dans un cycle infernal.

En gros, on connaît la situation. Les rapports entre ressources alimentaires et croissance démographique ont été souvent cités. Déjà, l'*Ami* (1957, p. 692-94) s'est fait l'écho d'études comme celles de Josué de Castro, Vialatoux, R. Brittain. La documentation du P. Lebret est particulièrement abondante et précise, puisée aux sources autorisées.

« Les estimations les plus modérées portent sur un supplément de deux milliards d'êtres humains d'ici la fin du siècle » (p. 152). Or, cette croissance pose de redoutables problèmes. Plus de la moitié de la population mondiale se situe en Asie. Et si l'on compare les situations, se révèle une grande inégalité devant la vie, devant la faim, devant la santé, devant l'accès à la culture. Faut-il rappeler que « l'espérance de vie à la naissance » est passée en France de 47 ans (période 1898-1903) à 64,7 (période 1946-1949) et que dans les pays les plus favorisés (dont la France), il dépasse actuellement 65 ans, atteint même (Pays Scandinaves, Suisse, U.S.A., etc.) 70 ans (p. 52-53).

La misère des peuples sous-développés n'est pas de celles qu'une distribution de vivres ou de médicaments peut soulager — comme on remplit une caisse vide. Son maintien ou sa disparition sont liés à un ensemble de facteurs sociaux et sociologiques qui freinent le progrès et parfois jouant en sens opposé, accentuent la misère : résistances familiales et tribales, influences des sorciers, concentration urbaine, démolisseuse de certaines valeurs traditionnelles, et apparition d'un prolétariat de déracinés. L'implantation des industries est parfois accompagnée d'une certaine richesse, dont une poignée de privilégiés est seule à profiter. Un effort de déprolétarisation et d'éducation est donc à tenter ; et voici que surgit l'impasse : l'insuffisance des moyens. Prenons un pays développé, comme la Suisse, 10 % du revenu national (sans y inclure les dépenses éducationnelles) sont affectées aux dépenses sociales. Mais pour les pays sous-développés, où il y aurait un retard consisérable à combler, jamais on ne pourra trouver dans les ressources locales, même avec de lourds impôts, les ressources nécessaires. Le décalage fatalement ira en s'accentuant, si l'on ne trouve un remède du dehors.

Quelques pages montrent la solidarité qui se resserre à un rythme très rapide entre toutes les fractions du monde. La perturbation d'un membre affecte l'ensemble. C'est poser le problème avec toute son urgence.

« Les peuples continuent à penser « nation » au lieu de penser « monde » ; les peuples riches continuent de croire que le monde entier est à leur discrétion pour leur permettre d'accroître à rythme régulier leurs niveaux de vie déjà si élevés ; les peuples pauvres n'ont pas conscience de la gravité de leurs désordres internes, de leurs ambitions irréalisables, de leurs appels contradictoires » (p. 143).

Mais déjà, pour secouer la somnolence des peuples pourvus, voici que la révolte gronde. Une longue souffrance se découvre et s'exprime en une force de ressentiment ; et nous sommes aux frontières d'un système qui va craquer.

— 2° La deuxième partie est une profonde analyse de ce qu'ont été jusqu'ici les rapports entre les nations avancées et les autres peuples. Qui douterait encore de la nocivité de l'esprit capitaliste devrait lire attentivement ces pages, au reste très objectives et très nuancées. Parlant du colonialisme, l'auteur démasque le « colonialisme maquillé des U.S.A. » (p. 175). Il évite un « anticolonialisme simpliste qui condamne tout en bloc, sans songer à l'apport positif » (p. 185). Mais il dénonce avec acuité un vice de régime : le même capitalisme qui, dans les métropoles engendrait le prolétariat, produisait au loin des fruits aussi néfastes.

« Quand le capitalisme intervient pour développer, il n'a cure du développement authentique, et ce n'est d'ailleurs pas son rôle. Son rôle est d'exploiter certaines ressources en vue de placer des produits sur un marché et, ce faisant, d'assurer aux entreprises un profit aussi élevé que possible, et aux actionnaires des dividendes maxima.

[2] L.-J. LEBRET. — **Suicide ou survie de l'Occident ?** Collect. « Economie humaine », 404 p., 1420 fr. — Paris, Edit. Ouvrières, 1958.

En conséquence, le capitalisme va à ce qui rapporte le plus et non à ce qui est le plus nécessaire. Le nécessaire, d'ailleurs, est pour lui ce qui apparaît nécessaire aux pays riches, et non le nécessaire absolu aux pays où sont localisées les ressources » (p. 189).

Nous aurons à y revenir dans la section suivante. Et l'auteur de citer une étude pénétrante de Mamadou Dia décrivant le processus du capitalisme dans les pays dominés. En voici quelques extraits :

« Préoccupé de la recherche des débouchés pour ses produits manufacturés, investissant les excédents de capitaux et non n'importe quel quantum du capital disponible ; soucieux de s'assurer des marchés d'approvisionnement en matières premières, le capitalisme impérialiste prend un visage qui le distingue de ce qu'il est en pays d'économie autonome. Une de ses tendances les plus caractéristiques est de tourner le dos à tout effort d'industrialisation des territoires africains, et cela est parfaitement conforme à sa vocation qui est de réserver ces pays comme débouchés aux industries métropolitaines. L'accent sera mis essentiellement — disons même exclusivement — sur la production des matières premières destinées soit à faire tourner les industries des économies dominantes, soit à apporter à celles-ci les produits complémentaires de leurs secteurs agricoles » (p. 191-192).

La critique s'attaque ensuite aux conséquences sur la santé du travailleur noir, sur les coutumes et les structures sociales perverties par l'esprit de profit. Ces pages sont à lire et, tout en y apportant quelque réserve quant à leur intention, le P. Lebret les approuve.

Le capitalisme privé manque de l'animation nécessaire pour le service d'une grande cause humaine. Il se dérobe, lorsqu'il flaire une menace pour son profit. Les gouvernements interviennent alors ; et l'investissement public prend le relai d'un effort privé défaillant. Des exposés et tableaux précis nous informent sur cet apport important. Il semble que les Etats veuillent corriger les errements de l'avarice et s'engager dans une voie nouvelle de générosité. Certes, ce souffle nouveau se discerne et agit. Hélas, il est encore compromis par trop d'équivoques et de réticences. Le geste apparemment ou partiellement désintéressé laisse transparaître une arrière-pensée de défense : épisode de guerre froide dans la compétition entre Occident et puissance soviétique. Et le montant des sommes affectées à l'assistance est cruellement insuffisant au regard des besoins.

« En acceptant les chiffres avancés en 1951 par les cinq experts de l'O.N.U., c'est un minimum de 10 milliards de dollars que les pays développés devraient accorder par année à l'ensemble des pays sous-développés. Leurs dons couvrent à peu près le cinquième de ce minimum, et si l'on estime à près de 300 milliards le revenu national américain, l'effort consenti par les Etats-Unis pour l'exercice 1957-1958 au titre de l'aide économique, un milliard environ de dollars, ne représentera que 1/300e du revenu des Etats-Unis. On pense malgré soi aux miettes de pain qui tombaient de la table du riche jusqu'au pauvre Lazare » (p. 217-218).

« Le grand péché de notre époque : l'avarice des nations », conclut l'auteur, à la suite de F. Perroux (p. 218). Un chapitre (p. 229) en indique à grands traits les répercussions sociales et culturelles. Les peuples assistés en prennent conscience; leur ressentiment explose en révolte.

— 3° La troisième partie de cet important ouvrage est constructive. Le R. P. traite et discute des possibilités de la terre à répondre aux besoins de l'espèce humaine, des conditions et des limites de l'autodéveloppement des sous-développés, de la nécessité et des nouvelles formes de l'assistance : non plus l'aide bilatérale, mais l'aide multilatérale. La première met face à face un bienfaiteur et un assisté, elle fait sentir une supériorité et une dépendance.

« L'aide multilatérale enlève aux pays qui sont les principaux apporteurs certains avantages et la gloire qu'ils espèrent retirer de leur intervention ; elle brise l'impérialisme déguisé, mais elle brise aussi le complexe de fierté blessée, d'agressivité latente et de crainte de dépendance qui étreint les pays sous-développés » (p. 319).

L'Occident se décidera-t-il à comprendre ? Sortira-t-il de cette mentalité d'indifférence que manifeste le mot cynique d'un publiciste : « Laissez-les choir » (p. 307-308).

A défaut d'idéal moral et religieux, l'intérêt commande impérieusement une politique renouvelée. Méconnaître cet impératif, c'est marcher au suicide. Le titre de l'ouvrage se retrouve et se justifie en ces pages pathétiques (p. 311-316) où l'interrogation traverse notre quiétude comme l'éclair dans la nuit.

Intervenir est une nécessité. Il y a la manière. L'auteur passe en revue les forces qui sont à pied d'œuvre : la puissance américaine, le marxisme tel qu'il se présente actuellement dans le régime soviétique, la troisième force des peuples de Bandoeng. Mais les Américains, forts de leurs succès matériels, n'ont pas une doctrine à la hauteur de leur « leadership ». Les Soviétiques offrent la « pseudo-libération » de leur mystique matérialiste. Quant à la force de Bandoeng, elle a la fragilité des coalitions de mécontents, incapables d'établir un programme positif ; mais elle contient en son sein des valeurs qui peuvent faire réfléchir l'Occidental trop attaché à la richesse, à la technique, à la vie terrestre.

Le regard du politique n'aperçoit peut-être que ces trois forces, se rencontrant pour préparer le monde de demain. Une « *quatrième force* » échappe à son regard : la force chrétienne. L'Eglise n'apporte pas une solution économique ou politique, mais un esprit qui oriente et prépare les vraies solutions.

« Par le commandement de l'amour, le message chrétien est le plus civilisateur qui puisse être. Qu'un groupe humain l'ait compris, ce groupe devient une communauté fraternelle. Que les peuples qui se réclament de la civilisation chrétienne le mettent en pratique, et le monde aussitôt se redresse.

...A mesure que les civilisations se désagrègent, l'ostension d'un vrai christianisme, incarné dans les peuples chrétiens, dégagé des comportements cupides, arracherait au désespoir l'humanité désemparée » (p. 355-

Cette étude du P. Lebret, si documentée et si prenante, réussira, il faut le souhaiter, à secouer l'indifférence de l'opinion. Au lecteur de bonne volonté, il apparaîtra que la conversion qui s'impose doit commencer par lui-même.

3° *Colonisation, Décolonisation, Sous-développements* [3]

La série des « Initiations » lancée par la *Chronique Sociale de France,* vient de s'enrichir d'un nouveau volume. Après l'*Initiation Economique et Sociale,* après l'*Initiation Civique* (qui vient d'être rééditée et mise à jour), voici une « *Initiation aux problèmes d'Outre-Mer* ». Ceux qui ont pratiqué et certainement apprécié les volumes précédents iront avec confiance à ce nouveau guide et ne seront pas déçus.

L'ouvrage est écrit pour le grand public et spécialement pour la formation des jeunes et des militants de divers mouvements. Dans ce but pédagogique, chaque chapitre développe sobrement un plan très visible, avec titres et sous-titres apparents, subdivisions numérotées. Les renseignements plus techniques, qui auraient alourdi le texte ou gêné une première prise de contact, sont réservés à des appendices. Un conférencier trouvera des plans préparés, des documents précis, une bibliographie sommaire, classée par sujets, pour lui permettre d'étoffer ses connaissances.

La deuxième partie de cette *Initiation,* consacrée aux pays sous-développés, rejoint les faits analysés et jugés par l'ouvrage magistral du P. Lebret. Toutefois la méthode diffère ; le sujet schématisé et simplifié est plus abordable au cercle ou au lecteur qui attend une « initiation ».

Pour revenir à la première partie, elle est originale. Une brève histoire de la *colonisation* est complétée par une « sociologie de la colonisation » et un bilan des phénomènes qu'elle entraîne. Puis les faits sont soumis au jugement de la raison et de la foi chrétienne. Mais la colonisation cède à la *décolonisation,* terme auquel nos auteurs auraient préféré celui de « *transcolonisation* », « s'il n'avait quelque chose de pédant » (p. 128). Le terme proposé exprimerait mieux qu'on ne revient pas en arrière par une abrogation du statut colonial, mais que l'on dépasse cette situation par la promotion de nouveaux peuples. Visant la formation civique de nos contemporains, des spécialistes ont étudié les rapports de la France avec les Pays d'Outre-Mer et (en appendice, car l'événement a éclaté quand l'ouvrage était terminé) la mise en place de la Communauté franco-africaine.

Comme pour les précédentes « initiations », un choix de *textes pontificaux ou épiscopaux* fait connaître l'enseignement de la hiérarchie sur ces problèmes.

Bref ce volume se recommande par ses qualités pédagogiques, l'abondance et la précision de ses informations, la compétence de ses auteurs, leur souci d'éveiller et de former la conscience civique de nos compatriotes en face de problèmes qu'ils ne peuvent plus éluder.

* *

II. — PROBLEMES DEMOGRAPHIQUES

1° *La limitation des naissances* [4]

Sujet très grave où nous trouvons une étude remarquable du P. S. de Lestapis, S. J.

I. — Après un résumé historique, en deux pages, des fortunes diverses que connut le « Birth Control » au cours des XIXe et XXe siècles, l'A. revient en détail sur les principales théories qui préconisent sa pratique.

Le courant *malthusien moderne,* appuyé par de grandes ligues ou associations, se présente comme un nouvel évangile du bonheur : capable d'écarter, aussi bien le spectre de la guerre atomique que les angoisses des maternités indésirées, d'introduire un monde où l'enfant fruit d'une « maternité volontaire » sera mieux accueilli et choyé.

La théorie *marxiste* est nettement antimalthusienne : ayant liquidé la propriété privée, le socialisme n'a pas à redouter d'excédent de population, plus nombreux sont les travailleurs, plus nombreux sont les produits à reverser sur eux en bien-être. Cependant, sans vouloir renier ces positions théoriques, on voit les Républiques socialistes se heurter aux mêmes difficultés que les sociétés bourgeoises : besoin de nouveaux logements, écoles, hôpitaux, croissance du nombre des retraités... Ainsi envisagent-elles, sinon une planification des naissances, du moins une législation qui freine leur mouvement (Chine depuis 1956 ; Russie en son plan quinquennal, 1956-1960) (p. 24 et sq.).

L'exposé sur les positions des Eglises protestantes nous fait connaître non seulement les directives officielles (de Lambeth au Conseil National de l'Eglise de France), mais aussi les réflexions de leurs théologiens. Priorité des valeurs de communion sur la procréation, moralité de l'acte fondée sur la seule intention des consciences, indépendamment des moyens (vg. contraceptifs) employés : l'homme est mené par la Grâce, et délivré par elle de toute Loi objective, une loi de nature a d'ailleurs perdu sa signification depuis la perversion introduite par le péché originel. Ces grandes lignes se dégagent, en dépit des nuances ou des divergences qui séparent les théologiens réformés.

Les religions musulmanes, bouddhistes et autres commencent seulement à se poser les problèmes « des droits de l'homme en matière de sexualité » et de légitimité des techniques de limitation des naissances. Sommairement on peut affirmer que l'Islam est fortement caractérisé par la domination masculine et que la fécondité est regardée comme une bénédiction divine. Mais l'Islam moderne, surtout en ses groupes plus évolués, s'oriente vers l'admission d'une limitation des naissances, même par des moyens contraceptifs, le souci de l'élévation du niveau de vie et l'émancipation de la femme activent cette orientation.

En somme, on constate l'intérêt généralisé pour les solutions du birth-control et déjà l'application en est facilitée par diverses législations. Les pays anglo-saxons s'en font les promoteurs à travers le

[3] **Initiation aux problèmes d'Outre-Mer**. *Colonisation, Décolonisation, Sous-développement,* par G. Blardone, P. Catrice, J. Folliet, G. Matagrin, R. Padirac, R. Voog. Collect. « Savoir pour Agir », 368 p., franco, 1010 fr. — Lyon, Chronique Sociale de France, 1959.

[4] S. de Lestapis. — **La limitation des naissances.** 304 p. (14 × 22), 1650 fr. Bibliothèque de la Recherche Sociale. — Paris, Spes, 1959.

monde. Seules les régions pénétrées de catholicisme résistent mieux à cette poussée, mais ce n'est pas sans un douloureux affrontement au grand problème de notre temps.

II. — Pour permettre de mieux le résoudre, le P. de L. expose, dans une deuxième partie, les résultats de la contraception officialisée : résultats numériques et répercussions sur les valeurs de civilisation.

Les partisans du birth-control harcèlent le public par leurs slogans : la limitation des naissances n'est-elle pas préférable à la multiplication des avortements ? — Une humanité restreinte, mais proportionnée à ses ressources n'est-elle préférable à une humanité en croissance incontrôlée et misérable ? — La maternité volontaire n'est-elle pas, plus que les maternités subies et indésirées, gage de bonheur pour les parents et les enfants ?

Ce sont vues simplistes. Les faits répondent :

— 1° que loin de faire décroître les avortements (en cette matière, il est vrai, les statistiques sont difficiles à établir), les méthodes contraceptives y conduisent : quand une société met les relations conjugales sous le signe de la technique, rien ne l'arrêtera devant une opération abortive (témoignages du Japon, de la Suède, Norvège) ;

— 2° que le b.-c. donne des résultats (toute réserve faite sur leur moralité) dans les populations évoluées, et très faiblement dans les masses ou les groupes sans culture ; ainsi le problème économique se trouve aggravé : la diminution atteignant non les bouches à nourrir, mais les élites indispensables pour faire évoluer leur pays (p. 69) ;

— 3° enfin l'équation « maternité volontaire = maternité heureuse », cache un double sophisme que démasque la réalité. Cette maternité volontaire selon le b.-c. est plutôt volonté de limiter la vie, attitude de refus et de lutte contre la vie. Et rien n'est plus décevant que la conception du bonheur ici proposée ! Si l'aisance peut être, jusqu'à un certain point, condition de bonheur, c'est se leurrer que d'y voir l'essentiel du bonheur.

Si l'on peut prévoir, sinon mesurer, les incidences assez immédiates du b.-c., comment apprécier la perturbation qu'apporte son esprit dans notre civilisation ? Sans vouloir tout lui imputer, son efficacité est assez caractéristique pour qu'on parle à son sujet d'un « nouvel humanisme » ou d'une nouvelle civilisation.

Le R. P. en analyse les diverses composantes : après le discrédit jeté sur la famille nombreuse et l'avilissement du « bonheur familial » (autant de sous-titres de cet important chapitre où apparaissent les traits caractéristiques de cette civilisation déjà nôtre ou qui nous menace), voici le vieillissement d'une société qui se refuse au risque, les multiplications des expériences amoureuses hors du mariage, la fixation de la sexualité à un stade adolescent, une nouvelle conception du sexe (juxtaposition de deux égocentrismes) qui aboutit corrélativement à la dévirilisation de l'homme et à la déféminisation de la femme ; et la porte est ouverte à l'homosexualité. Ces traits et nombre d'autres incidences (entre autres l'instabilité conjugale) amènent à conclure : « Au nom de l'anthropologie et très particulièrement de la sociologie, la contraception et plus encore son officialisation sont une erreur » (p. 101). Une longue citation de Mounier (tirée de *Notes Scandinaves*) illustre l'illusion du bonheur recherché par la technique.

III. — La troisième Partie — capitale — expose la *position de l'Eglise*. L'avertissement initial est à lire attentivement, et mieux à méditer. L'Eglise ne se place pas au niveau des apôtres du b.-c. Pour ceux-ci, la fin ultime s'identifie au confort de l'humanité. L'Eglise, fidèle à la parole du Maître, cherche avant tout le Royaume et ses valeurs ; le reste (non négligeable certes) n'a qu'une valeur relative. A force de discuter du plan de l'adversaire, ne risque-t-on pas d'adopter ses présupposés ? Alors on se sépare de l'Eglise, on ne la comprend plus. Ainsi le rappel de l'A. prend toute sa valeur.

Dans un 1er chap. sont détaillées les valeurs d'ordre naturel et les vérités surnaturelles que l'Eglise défend et promeut. Une vraie conception de l'amour : engagement personnel et respectueux des partenaires, s'ouvrant au tiers dans un mouvement créateur, c'est-à-dire à l'enfant ; le sens de la paternité et de la maternité, trop souvent déprécié, mais qui appelle, dans la conjoncture actuelle, une revalorisation indispensable au développement équilibré des enfants ; enfin le sens du sacré, qui imprègne les premières années de l'enfance dans un foyer religieux, et prépare des générations visant plus haut que l'utilitaire, c'est-à-dire à l'amour, reflet de l'Amour Infini. Les vérités surnaturelles, contenues dans les livres de l'A. T. ou dans la révélation du Christ, sont assez familières à nos lecteurs pour que nous n'ayons pas à insister. Quel plaisir néanmoins et quel profit à retrouver cette belle synthèse si nuancée et si complète !

C'est pour sauvegarder ces valeurs que l'Eglise est intervenue lorsque, à notre époque, s'est posée la question de la régulation des naissances. L'A. commence par une présentation d'ensemble de la position catholique, avant d'en développer la justification. Le simple exposé révèle la cohérence et la profondeur de cette conception : cette morale est personnaliste sans cesser d'être incarnée ou respectueuse de l'ordre de nature (p. 136). On retrouve ici la doctrine de *Casti Connubii*, et du *Discours aux Sages-Femmes* — textes fondamentaux que le R. P. a déjà lumineusement commentés (cf. ces doccuments édités par Spes).

Justifier la position de l'Eglise c'est pour l'A. révéler l'harmonie du plan de Dieu que cet enseignement manifeste et sauvegarde.

La vie humaine s'organise sur un triple plan, ou selon le triple ordre pascalien (matière, esprit, charité). Pour parler de l'union conjugale, on peut traduire : « l'ordre de la nature biologique, l'ordre de la personne et de la liberté, enfin l'ordre de participation au mystère de la Divinité » (p. 156). A chacun de ces niveaux, se découvre un même rythme : découverte de l'autre, sortie de soi pour s'unir à lui, se retrouver enfin en un tiers, fruit de leur union. Pour l'homme, ces trois plans sont impliqués l'un dans l'autre. On ne peut prétendre respecter l'un et se permettre de perturber l'autre. « La chair doit être ordonnée à l'esprit, et l'esprit au mystère de Dieu. Ce qui ne peut se réaliser

qu'à la condition de garder dans chacun de ces trois ordres la hiérarchie des facteurs ou des valeurs. »

« Perturber l'ordre des relations humaines par le mensonge ou le vol et prétendre néanmoins rester en amitié avec Dieu, en participation de grâce avec Lui, est un leurre. Pareillement perturber l'ordre naturel de la sexualité en bloquant la fonction génitale au profit du plaisir propre à l'union, et prétendre en retirer un épanouissement authentique au niveau de la personne, est également un leurre. C'en est un plus grand encore, si le couple prétend pouvoir ainsi encore plaire à Dieu. Non, les trois ordres doivent demeurer en symphonie, pour que soit rendue possible cette intégration hiérarchique des activités humaines, que vise l'anthropologie chrétienne. »

C'est dans ce contexte ou en dépendance de ces principes, que sont appréciés les moyens qui pourront être licitement employés, lorsqu'il s'agit de mettre la procréation sous la mouvance de la charité. Le chrétien met en exercice la vertu de chasteté, qui conseillera parfois l'abstinence totale (non sans dangers, loyalement signalés) et plus souvent la continence périodique. Par contre, les méthodes contraceptives, prétendant dissocier les valeurs personnelles du vœu créateur, sont fermement repoussées. Les méthodes modernes (physiologiques ou biologiques) sont séduisantes et déroutent la conscience, surprise par la nouveauté. Qu'on se souvienne des fameuses pilules stérilisantes — loin d'être au point, et dont les réclames tapageuses taisent la nocivité.

Raison de plus pour tenir ferme à la doctrine de l'Eglise et à démasquer en les appelant de leur vrai nom, ce que dissimulent les nouveaux procédés : avortement, stérilisation, onanisme. La frustration du vœu créateur ne va pas sans répercussion sur le psychisme, y introduisant des attitudes conflictuelles que signale l'A.

La finale de ce 3e livre montre pourquoi l'Eglise a donné sa préférence à l'expression « *régulation des naissances* » plutôt qu'à « *contrôle des naissances* ». Le vocabulaire a son importance. Le terme de « contrôle » évoque trop l'abandon à une technique et l'installation en « morale close » (au sens bergsonien). La régulation est ouverte à la charité et les nombreux témoignages auxquels l'A. fait appel, révèlent une voie ardue mais montante, et offrant des possibilités de sanctification. Quelques pages résument toute une pastorale concernant la préparation au mariage et les premiers temps du mariage pour aboutir à cette régulation par la chasteté.

IV. — Une 4e partie est consacrée au « *rôle des catholiques dans le monde* ». Son but est manifestement de réveiller la fidélité d'un plus grand nombre de nos frères — et de provoquer leur engagement sur un plan qui dépasse leur propre foyer, jusqu'à devenir international. Les catholiques ont en effet un « rôle prophétique de signe dans le monde » ; l'enseignement de l'Eglise démasque les faux prophètes, épargne les aventures ruineuses des « apprentis sorciers » ; et l'exemple de ces enfants fait passer dans notre société déboussolée ce que Bergson appelait « l'appel du héros ». Aussi l'A. conclu-il dans le même sens : « Le problème mondial, dit de la fécondité attend surtout sa solution de l'exemple de héros et de saints vivant à fond et sans compromis, d'une Foi aux valeurs supérieures, aux valeurs les plus hautes de l'Amour chrétien » (p. 232).

La création d'un beau foyer, « signe dans le monde », ne dispense pas le catholique d'un engagement politique. La charité le presse de s'intéresser aux grands problèmes mondiaux de la surpopulation et du sous-développement. Ce chapitre recoupe, en un exposé forcément rapide, les données et les solutions, que nous avons déjà trouvées dans l'ouvrage du P. Lebret.

En conclusion, l'échec des tentatives de « *family planing* » dans les pays sous-développés, en raison même du manque de culture de ces peuples, ramène à une méthode plus foncièrement humaine. Au lieu de réduire artificiellement une population pour soi-disant proportionner le nombre d'habitants aux ressources du pays, déjà les nations avancées s'inquiètent de lui procurer une élévation du niveau de vie, matériel et culturel. Mais une authentique culture ne va pas sans une prise de conscience réflexive des valeurs humaines, et un appel au dépassement dans la charité. Le problème n'est pas autre pour les nations que pour les foyers. Pour les uns comme pour les autres, « l'angoissante question (de la régulation des naissances) ne trouvera de réponse qu'en une démarche « au delà » et « en avant » et non point comme le voudraient la peur et l'égoïsme, « en arrière » et « en deçà » (p. 287).

« En tout cas, jamais la démission de l'effort spirituel créateur n'offrira d'authentiques chances de succès.

« Jamais non plus la technique ne remplacera l'homme

« Jamais surtout l'avènement de la contraception ne procurera le règne de l'esprit.

« Jamais enfin cet avènement ne saurait annoncer, ni préfigurer, ni préparer l'avènement du Christ, venu en ce monde « pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance » (Jo., x, 10), (p. 287).

2° *Le peuplement humain* [5]

Cet ouvrage du philosophe lyonnais, M. J. Vialatoux, fait suite à un premier tome (cf. *Ami,* 1957, p. 695). Celui-ci se limitait à l'étude de faits et à l'établissement des questions qui se trouvaient par là posées à la réflexion humaine. Ce deuxième tome présente les réponses données par les hommes dans une recherche laborieuse, tâtonnante, jamais achevée. L'histoire des doctrines s'offre au penseur comme « l'occasion de dialogues enrichissants ». Il s'en dégagera une « signification » ou un « sens » éclairant les phénomènes humains groupés sous le titre général de peuplement.

En tête se place un résumé de la doctrine chrétienne : étude des premiers chapitres de la Genèse, où la révélation propose à l'homme une mission de procréation, en même temps que de mise en valeur de l'univers. « L'intention procréatrice est, du côté de son conditionnement économique, une intention en effort ; car procréer ne saurait aller sans produire ; produire est l'office du travail ;

[5] J. Vialatoux. — **Le peuplement humain.** Tome II *Doctrines et théories.* 720 p. (14 × 22), 2400 fr. — Paris, Edit. Ouvrières, 1959.

et le travail est un corps-à-corps avec la résistance de la nature. La procréation humaine est un effort solidaire de l'effort de production » (p. 17-18). Les valeurs révélées sont fidèlement gardées et défendues par l'Eglise ; menacées à l'époque moderne, elles ont motivé les interventions des Papes, de Léon XIII à Pie XII. A propos de l'encyclique *Sacra Virginitas*, l'auteur met justement en valeur l'excellence toute religieuse de cette consécration, indépendamment de toute préoccupation de peuplement ; et néanmoins, « sans le chercher ni le vouloir directement, la vocation virginale chrétienne sert indirectement à l'œuvre difficile, réservée au mariage, d'un peuplement humain » (p. 34).

L'étude érudite de M. V. présente d'abord les théories de Platon et d'Aristote, puis saute aux temps modernes. Une ambiance différente influence les doctrines. « Les populationnistes », dès le XVI[e] s. sont des auteurs pratiques, visant à la richesse de l'Etat. Leurs réflexions amorcent des études plus théoriques et scientifiques : celles de Cantillon, Mirabeau, des Physiocrates, d'Adam Smith et autres précurseurs, frayant les voies à Malthus.

Malthus et le malthusianisme occupent les chap. XIII, XIV et XV, soit environ 90 pages. M. V. démêle avec sagacité le bon et le mauvais. Il rend hommage aux intentions vertueuses de Malthus ; mais, mis en garde par son pessimisme, il dénonce la contradiction qui aboutit à la faillite. Cette contradiction n'est pas celle qu'on relève superficiellement dans la théorie biologique. « Elle est tendue entre le moraliste et l'économiste, plus précisément entre le moraliste de la population et le physicien de l'économie, le premier soumettant l'homme qui procrée à une loi morale sans soutien social, — et le second livrant l'homme qui produit à une mécanique atomistique, amorale et apolitique » (p. 333). Le conflit déchire l'homme, entre *l'homo œconomicus*, emporté par des lois économiques de type physique, et l'*homo parens* qui doit obéir à des lois morales.

L'évolution du malthusianisme n'est pas le simple glissement dans le néo-malthusianisme. Le chapitre XV, qui trace cette histoire, est un érudit inventaire des positions des adeptes de Malthus : économistes anglais (tels Ricardo et Stuart Mill) ou français (tel J.-B. Say). D'autres penseurs sont aussi interrogés : Chateaubriand et J. de Maistre, Villeneuve-Bargemont et Taparelli d'Azeglio. Mais c'est décidément au néo-malthusianisme qu'aboutit le mouvement déclanché par Malthus : soit sous sa forme première du XIX[e] siècle en référence au régime capitaliste, soit sous une forme renouvelée et propre à notre époque, en référence à la croissance de la population mondiale.

Dans les pages consacrées à Proudhon, la sympathie n'empêche pas la critique de démêler la réflexion valable et l'utopie, l'aspiration à la justice et la crainte de la Transcendance, qui cependant est seule à pouvoir assurer cette justice.

Une vue générale du *marxisme* permet de situer logiquement les quelques réflexions de Marx sur le problème du peuplement. S'il constate la « surpopulation relative » de la classe ouvrière, dans le système capitaliste, ce n'est pas pour s'associer aux conclusions de Malthus. Loin de là ! La formule de Malthus maintient le régime capitaliste alors qu'il s'agit de l'abattre. Lorsque l'outillage sera au service de l'homme social, alors le profit disparaîtra et les fruits du travail reviendront intégralement à ses auteurs. Dans une société sans classes « c'est la progression de la production qui l'emportera sur celle de la population » (p. 430).

Marx n'explique pas cette affirmation, sinon confusément. Et que deviendra la question du peuplement dans la société future « sans classes, sans Etats, sans religions, sans familles ? » En attendant c'est la phase dictatoriale. L'Etat communiste (du moins en Russie) préconise la croissance de la population comme condition de son expansion économique et de sa force militaire (p. 435).

Une critique profonde du système marxiste (tout le ch. XVIII) rend justice à son anti-malthusianisme et à son anti-capitalisme, mais dénonce le matérialisme et le refus d'immanence qui vicient ce système. Ainsi en arrive-t-il à « répartir en deux phases d'histoire les données et la solution du problème humain de la population ».

Dans la 1[re] phase, dictatoriale, « les générations vivantes ne seront que de simples moyens pour les générations futures... le peuplement ne pourra relever que d'une rationalisation technique dans la planification dirigée par la superstructure absolue de l'Etat ». Dans la 2[e] phase, celle du communisme achevé, on ne sait ce qu'il y aura, car le système la condamne à être « indéfiniment pour demain » (p. 461).

Le nom d'Arsène Dumont est aujourd'hui celui d'un inconnu. En ressuscitant ce curieux personnage, M. V. expose sa loi de la « capillarité sociale », à travers laquelle nous saisissons une des causes incontestables de la dénatalité française à la fin du XIX[e] s. : la volonté de promotion individuelle, étendue à une progéniture restreinte à cet effet. Diverses monographies apportent leur appui à la thèse.

« Devant ce double fait... — fertilité de la production des richesses et stérilité de la reproduction des hommes — faut-il donc déplorer le progrès de l'aisance et regretter l'ancienne misère inculte qui plus proche de l'instinct... proliférait sans compter ?... — Non certes. Ce qu'il faut déplorer c'est qu'une « élévation des sentiments », ou pour mieux dire, une culture de la raison spirituelle et morale, soit généralement retardataire, ou dégénérescente, au prix des raisonnements calculateurs de la raison économique » (p. 494).

Un dialogue avec des sociologues (Comte, Durkheim, Tonnies) semble nous écarter du sujet, mais « la question du *peuplement*, plus précisément d'un peuplement *humain*, réside au cœur même des réalités sociales humaines » (p. 540).

Le dialogue continu avec Adolphe Landry, ce « maître éminent », qui consacra sa pensée et son action au service du redressement démographique de la France. Ses recherches sur *l'optimum de population*, conduisent à dépasser la conception utilitaire et quantitative de *bien-être*, pour l'enrichir de la « notion plus compréhensive de *bonheur* ». Bref, la démographie ne dépend pas seulement des niveaux de vie, mais aussi de la conception de la vie. Par là l'auteur nous amène à

la 3e partie de son ouvrage, intitulée « Démographie qualitative et axiologie démographique ».

Démographie qualitative. M. V. dépouille de son ambiguïté le mot « qualité ». Si la qualité peut appartenir à l'ordre physique ou psychologique (une couleur, un trait de caractère), elle prend un sens axiologique dans les sciences humaines et spécialement en démographie. Mais comment porter ce jugement de valeur sans recourir à une philosophie ou à une théologie proposant une fin ultime à l'activité humaine ?

On le vérifie en réfléchissant sur la notion *d'optimum de population* (ch. I). Et à quelles aberrations conduit la méconnaissance du Bien suprême, on le constate en parcourant les doctrines racistes ou eugénistes, illustrées par les descriptions du « meilleur des mondes » (ch. II et III).

Au terme de sa minutieuse interrogation des œuvres et des courants les plus caractéristiques, M. V. nous ramène à « la signification humaine du mariage ».

« Tous les « problèmes » et tout le « mystère » du peuplement humain renvoient inéluctablement à la considération de l'authentique source, de la source « peuplante » du règne humain, à l'union procréatrice des hommes : le mariage. Toutes les questions (doctrinales ou théoriques) du peuplement humain convergent vers une doctrine du mariage et une recherche réflexive de son humaine authenticité » (p. 695).

La réflexion du philosophe, qui dégage les vraies valeurs du mariage, s'ouvre au mystère surnaturel (p. 705). Elle montre opportunément la famille, fondée sur un tel mariage, comme une société imparfaite, appelant de la « société parfaite » qu'est l'Etat, les compléments qui lui permettent de se réaliser (Code de la famille).

Cet excellent ouvrage, où l'abondante documentation est présentée avec la clarté du professeur, procède avec sûreté doctrinale. Il est d'ailleurs muni de l'*Imprimatur*.

3° *L'Algérie surpeuplée* [6]

Voici une étude du Secrétariat Social d'Alger. Présentée après les ouvrages du P. de Lestapis et de M. Vialatoux, cette étude risquerait de passer dans l'esprit de nos lecteurs pour une application au cas algérien, des principes théoriques établis par ailleurs. En réalité, l'intérêt de ce travail du Secrétariat Social d'Alger dépasse celui d'un problème particulier de politique de la population. Les pages doctrinales éclairent les résultats d'une sérieuse observation des faits, pour aboutir à des orientations pratiques.

Les statistiques sont situées dans une historique du surpeuplement de cette région. Encore faut-il préciser la notion si complexe de « *surpeuplement* », et c'est ce que fait la remarquable analyse du P. SANSON, S. J., aumônier du Secrétariat Social : elle fait apparaître entre l'optimum de population et le maximum de population, un « seuil », point critique que rencontre une société dans son évolution (p. 97). Cette importante notion se retrouvera quand il s'agira de jalonner, avec des repères précis, la progression vers la réalisation de l'optimum (p. 280 et sq.).

Les pages consacrées au malthusianisme, remarquables par leur clarté, deviennent particulièrement intéressantes lorsqu'elles décrivent l'affrontement du malthusianisme européen avec les conceptions héritées de l'islam et fixées dans les structures juridico - patriarcales de la famille. Nous apprenons, à travers ces pages qui tiennent compte du point de vue des docteurs et de la mentalité courante, à mieux juger un mariage de musulman, les rapports entre époux, leur attitude par rapport au vœu créateur.

Toute la 3e partie est consacrée à la recherche d'une « *politique de régulation et surpeuplement algérien* ». Là encore, avant de serrer de près les données du cas algérien, l'équipe du Secrétariat Social établit les titres, mais aussi les limites d'une intervention de l'Etat. L'étude des facteurs de régulation s'inspire continuellement de l'idéal de l'Eglise et aboutit à un dépassement des conditionnements économiques et législatifs ; il propose une orientation de promotion humaine : amener les familles à une prise de conscience de leurs responsabilités — vaincre ainsi l'égoïsme des unes et le fatalisme des autres, promouvoir peu à peu un nouveau type de famille.

« En pays islamique plus qu'ailleurs, la famille patriarcale est le support de l'organisation sociale. Or les bases juridiques et religieuses de ce type de famille sont ébranlées, les exigences de la vie moderne en ayant disloqué le vieux cadre économique, social et culturel.

Aussi, au chef de cette famille en crise, faudrait-il proposer un « modèle de rechange », orienté vers de nouvelles structures familiales. Mais les familles, destinées pour le plus grand nombre à rester pauvres, ne pourront pas figurer dans les statistiques où l'on évalue le bonheur d'une population par les pourcentages en frigidaires et machines à laver. C'est pourquoi par une sorte de plan « de défense et restauration de la famille », les familles devraient être mises en mesure de profiter au maximum des techniques nouvelles pour l'acquisition d'un bien-être élémentaire. Et pour leur formation socio-culturelle, il faudrait les aider à trouver un certain équilibre à partir des traditions respectives de la France et du Maghreb : continuant à pratiquer les belles vertus d'entr'aide illimitée, de sagesse, de détachement à l'égard de la fortune, d'ingéniosité dans la lutte contre la misère, les familles devraient s'initier en même temps à certaines valeurs de la société occidentale, telles que le goût du travail, le sens de l'effort et la conscience des responsabilités de la famille conjugale en tant que procréatrice et éducatrice » (p. 272-273).

* *

III. — DOCTRINE SOCIALE

Eglise et Société économique [7]

Nous sommes heureux de saluer la parution de cet important ouvrage des RR. PP. J.-Y. CALVEZ et J. PERRIN, S. J., théologiens de Fourvière, et nous nous arrêterons volontiers à sa présentation.

[6] **L'Algérie surpeuplée.** — 318 p. (14 × 22), 900 fr. Edit. Secrétariat Social d'Alger, 5, rue Horace Vernet. (C. C. P. 115-421 Alger), 1959.

[7] J.-Y. CALVEZ et J. PERRIN. — **Eglise et Société économique.** *L'enseignement social des Papes, de Léon XIII à Pie XII* (1878-1958). 600 p. (14 × 21), 1500 fr. Collect. « Théologie ». — Paris, Aubier, 1959.

1° *Introduction.* — Les auteurs nous informent sur la pensée qui les a guidés. Ils ont renoncé à un premier volume d'histoire de la formation des documents pontificaux. Un trop vaste champ de recherches s'ouvrait devant eux dans des archives qui gardent encore leur secret. Au reste, avant même de se lancer dans une telle entreprise, il est utile de posséder « une première vue d'ensemble du contenu embrassé par la doctrine dont on veut éclairer le développement », c'est-à-dire « une hypothèse concernant sa structure globale et ses principales articulations » (p. 10).

Le sous-titre annonce un exposé de « *l'enseignement social des Papes de Léon XIII à Pie XII* ». Quel sens donner à l'expression ? Ce n'est pas un système économique ou social à mettre sur le même plan que le libéralisme ou le communisme, mais « une orientation de tous ces schémas de pensée ou d'action, en fonction d'une vision de l'homme qui prend appui dans la foi en J.-C., Homme-Dieu, dans le destin duquel sont entraînés tous les hommes » (p. 11). La doctrine sociale de l'Eglise « ne dispense pas de l'économie politique », mais elle fournit « un éclairage religieux et philosophique des traits fondamentaux de l'existence humaine engagée dans les liens économiques » (p. 11).

Aussi, après avoir justifié l'intervention de l'Eglise en cette matière et l'élaboration d'une doctrine sociale, après avoir brossé à grands traits un tableau historique qui couvre trois quarts de siècle, les auteurs abordent la partie fondamentale de leur ouvrage : qu'est-ce que l'homme et comment régler ses activités sociales (justice et charité) ? — Viendra ensuite l'analyse des « structures fondamentales de l'existence économique : besoins, propriété, travail, capital ». Sur ces bases s'édifieront des formes de plus en plus complexes de l'échange et de l'entreprise, jusqu'à ces ensembles constitués par l'économie nationale et internationale. — Alors sont précisés les rapports de la société politique avec la société économique. Et pour que rien d'essentiel ne soit oublié, le contexte historique dans lequel se déroule cette évolution est enfin exposé : la déchirure de la société en classes opposées, tandis que l'Eglise y introduit une orientation constructive par le syndicalisme et la reconstitution de corps professionnels.

2° *Justification.* — Dans les premiers chapitres, on trouve donc d'utiles précisions sur l'expression « *doctrine sociale de l'Eglise* ». Les discussions récentes sur ce sujet aboutissent à cette heureuse mise au point. Il s'agit là d'une véritable *doctrine*, « partie spécifique de l'enseignement de l'Eglise... application aux rapports sociaux de la règle de la foi et de la règle des mœurs » (p. 20).

Mais que signifie au juste l'adjectif « *social* »? On n'y reconnaît pas le sens spécifique qu'a précisé cette nouvelle science qu'est la sociologie. L'Eglise conserve le « sens vulgaire, un peu archaïque », mais qui ne laisse pas que d'être compris. Il s'éclaire par sa référence à ce que l'on a appelé « *la question sociale* », ou « crise des relations entre capitalistes et prolétaires à la suite de la révolution industrielle de la fin du XVIIIe s. et du début du XIXe » (p. 21). Ainsi, comme l'indiquent très justement les auteurs, la doctrine sociale de l'Eglise n'est pas élaborée dans l'abstrait ; elle est « la réponse historique à un problème historique ». Or il advint que, engagée dans un tel problème, l'Eglise fut amenée peu à peu à déborder la simple question ouvrière et à affronter un problème global, universel, tant les relations économiques conditionnent les plus hautes valeurs humaines.

« Ce n'est pas seulement l'état social des ouvriers qui demande des retouches et des réformes, *déclarait Pie XII en 1943*, mais c'est la structure complète de la société qui toute entière a besoin de redressement et d'amélioration... » (cité p. 28).

Avec une connaissance pénétrante et compréhensive des objections dressées contre une « doctrine sociale de l'Eglise », les auteurs établissent patiemment et solidement la raison d'être des positions de l'Eglise. Elle est intéressée à l'ordre social et économique non tant dans une vue pragmatique et négative (les désordres sociaux apportent souvent une gêne aux activités religieuses) mais par un rapport direct et positif. L'Eglise, de par la mission reçue de son Fondateur, saisit tout l'homme, dans sa vérité théorique et pratique, pour le sauver (p. 39). L'ordre économique ne peut se constituer sans référence à la morale ; or la morale, même naturelle, reçoit de l'Eglise sa fermeté et son orientation à la véritable fin humaine qui est surnaturelle.

Cette justification classique a reçu une expression nouvelle dans les enseignements de Pie XII. L'idée si souvent rappelée par l'Eglise du primat de l'humain en économie finit par s'imposer ; par contre la conception de l'homme est devenue « matière des plus violents débats idéologiques et pratiques que connaît le monde moderne » (p. 45). L'Eglise, au milieu de ces contestations, apporte la *vérité sur l'homme*, « non pas l'homme abstrait, ni l'homme considéré uniquement dans l'ordre de la nature pure, *mais l'homme complet, tel qu'il est aux yeux de Dieu, son Créateur et son Rédempteur*, tel qu'il est dans la réalité concrète et historique... » (Pie XII, 1946, cité p. 45). L'Eglise a été ainsi amenée à se faire guide des hommes, et pas seulement des fidèles, en des matières qui ne sont pas strictement religieuses, mais qui touchant à l'ordre moral, ne sont pas sans répercussion sur la fin ultime et surnaturelle.

La doctrine que présente l'Eglise se fonde sur le mystère du Christ, Homme-Dieu, notre Modèle et Rédempteur. Et son droit d'intervention se fonde sur la Royauté souveraine et universelle du Christ, dont elle continue la mission. Comme il n'y a pas de salut en dehors du Christ, il n'y en a pas davantage en dehors de l'Eglise, qui est ainsi nécessaire au monde.

3° *Normes.* — Nous ne pouvons donner un aperçu, si bref soit-il, de tout le contenu de ce livre. Signalons l'étude des *rapports de la personne et de la société* et celle du *bien commun*.

L'analyse en matière si délicate dissipe les équivoques auxquelles donne lieu la notion de bien commun. Cette notion change de sens quand on passe d'une société personnaliste à une société matérialiste. Le bien commun nous est présenté, en

formules très heureuses, comme un droit de la société « nécessairement intérieur aux droits de la personne qu'il garantit. Il n'est transcendant à la personne que parce qu'il lui est aussi immanent » (p. 162). Société et personne ne sont pas deux réalités étrangères et extérieures l'une à l'autre, mais impliquées l'une dans l'autre ; et la prééminence de la société ne se justifie qu'en étant *pour* la personne (p. 162-163).

Un excellent chapitre explique l'apparition, dans les documents pontificaux, de la « *justice sociale* ». Appellation nouvelle, plus adaptée à la mentalité moderne, elle relaie la notion thomiste de justice générale (ou légale), trop oubliée et délaissée parce qu'elle était mal comprise.

Un exposé de la doctrine de saint Thomas fait revivre cette vertu et montre la place qu'elle occupe parmi les autres vertus. Elle se distingue spécifiquement des autres formes de justice et cependant les pénètre et les régit. Elle a, en effet, ce rôle éminent (à l'instar de la charité) d'être animatrice et régulatrice des relations particulières. Qu'on nous permette de citer ce passage :

« ... en pratique, étant donné les relations qui existent entre tout et parties selon le système thomiste, l'ordination au bien commun *s'actualise* dans les rapports particuliers des hommes avec autrui pris individuellement. La justice générale règle le rapport au bien commun ; ceci toutefois ne s'exprime pas par tels ou tels actes spécifiques, mais concerne en réalité *tous* les rapports particuliers dans lesquels la justice est en cause. La justice générale *se résout* en un faisceau de rapports particuliers, à propos desquels on peut parler de justice particulière. C'est de la rectitude de tous ces rapports que résulte, en un certain sens, la rectitude de l'ensemble, la conformité au bien commun qu'est la justice générale. Mais le mot « résulter » est ici ambigu, car la rectitude des rapports de justice particulière dépend, en fait, de leur conformité au bien commun, auquel subordonne la justice générale. Si cette théorie est bien comprise, on n'a pas de mal à comprendre également que c'est précisément par les formes diverses de la justice particulière que se réalise la justice générale » (p. 189).

Ce qui permettra plus loin d'expliquer que les obligations de justice sociale ne viennent pas « se juxtaposer aux obligations de justice commutative » (p. 205). En effet,

« la justice sociale n'a pas le caractère d'une obligation subjective immédiate. Simplement par la médiation des déterminations qu'elle comporte et qui se tirent de l'examen de la structure des relations économico-sociales, — ainsi que les papes l'ont entrepris sur plus d'un point, sans d'ailleurs prétendre le faire de manière exhaustive, — la justice sociale *entraîne* des obligations subjectives à la charge des individus, obligations strictes pour chacun de ceux-ci. Ainsi par le moyen de ses déterminations, la norme objective de justice sociale passe dans des normes subjectives de justice commutative et distributive auxquelles les individus — selon leur rang social — doivent satisfaire par la *vertu* de justice » (p. 205).

Comme ces notions thomistes ont été réintroduites avec un vocabulaire adapté à notre époque, deux importants paragraphes (IV et V) en donnent l'explication, en suivant les progrès des théologiens et des documents pontificaux, à l'écoute des idéologies et des situations sociales.

4° *Structures.* — A partir du ch. VIII, les auteurs analysent les « structures fondamentales » ou « les relations essentielles » de l'économie, c'est-à-dire celles qui demeurent à travers les formes changeantes dont elles peuvent se revêtir. Elles sont d'abord relations de l'homme aux choses : le besoin, la propriété, le travail, le capital. Elles sont aussi relations des hommes entre eux : par l'échange, l'entreprise, et par le retentissement de telles activités sur la société politique. Ces deux ordres de relations sont distingués pour la commodité de l'analyse, bien qu'ils soient inséparables dans la réalité : « la vie économique tout entière est faite de *relations sociales* qui se bâtissent autour ou à propos des choses » (p. 230).

Nombreux sont les ouvrages qui traitent de ces questions. On trouvera rarement un tel ensemble coordonné, où la doctrine est dégagée avec précision par le recours à l'histoire et à la comparaison minutieuse des textes. On ira avec profit aux exposés sur le besoin référé à la personne en sa totalité, sur la propriété, expression de la personne et fonction sociale, sur la vision chrétienne du travail, sur l'entreprise et les problèmes aigus qu'elle pose actuellement (co-gestion et participation aux responsabilités).

5° *Lutte des classes et économie ordonnée.* — Les structures fondamentales de l'économie et ses principales formes sont toujours considérées par les Papes dans une situation historique donnée. Le monde moderne est déchiré par de grands antagonismes, auxquels sont consacrés les derniers chapitres de ce volume. Description, recherche des causes, remèdes proposés nous conduisent, à travers la lutte des classes, au syndicalisme et à l'organisation professionnelle. Le contexte historique exactement repéré fait ressortir la portée des différentes interventions pontificales, leur discrétion et leur hardiesse. Ainsi le ch. XIX montre la maturation progressive de la doctrine corporative, face à une histoire qui évolue depuis les premiers catholiques sociaux jusqu'aux tenants récents d'un corporatisme d'Etat. Comme ils évitent d'outrepasser leur compétence en proposant des solutions qui s'inscriraient telles quelles dans la réalité, les Papes obligent tout autant à une recherche inlassable dans le sens d'une restauration ou instauration d'un ordre se construisant peu à peu chaque jour. Les pages consacrées à l'idée corporative de Léon XIII à Pie XII sont parmi les plus intéressantes et les plus révélatrices de la méthode de l'Eglise.

« Ce que promeuvent les Souverains Pontifes ne peut être réalisé historiquement qu'au moyen de la reprise et du ressourcement continuels d'un effort qui toujours se dénature. Cette perpétuelle reprise, facteur de modestie dans l'action historique, est la condition d'une fidélité aux structures essentielles, qui sont déjà là et qui sont pourtant à réaliser, celles-là mêmes que l'Eglise avertit sans cesse de ne pas ignorer » (p. 529).

6° *Conclusion.* — De tout cet ouvrage, solidement charpenté et aux développements méthodiques, se dégage la vision grandiose qui ne cesse d'inspirer l'Eglise, celle de l'Homme-Dieu, projetant sa lumière sur l'homme terrestre et ses valeurs essentielles. Elle provoque une confrontation constante entre cet idéal et les situations où ce

visage de l'homme est défiguré par l'injustice. L'Eglise enseigne et elle invite ses fils à « une prise de conscience personnelle et réfléchie de la signification de leur foi pour la vie économique et sociale » (p. 541).

A. TILLET, P.S.S.

LE JEUNE ET L'ABSTINENCE
de la vigile de Noël transférés au 23 décembre

S. C. du Concile

DECRETUM

Plurimorum Episcoporum ex multis Nationibus votis obsecundans, SS.mus D. N. Joannes Pp. XXIII, præsenti Sacræ Congregationis Concilii Decreto, gratiam deinceps anticipandi obligationem abstinentiæ et jejunii a di vigesima quarta, pervigilio Nativitatis Domini Nostri Jesu Christi, ad diem vigesimam tertiam mensis decembris omnibus orbis catholici fidelibus concedere dignatus est.

Datum Romæ, die 3 decembris 1959.

Subsig. :

P. Card. CIRIACI, *Præfectus*
P. PALAZZINI, *a Secretis.*

COMMENTAIRE

Faisant droit à la requête de plusieurs Ordinaires des lieux, le Saint-Père, par le décret ci-dessus, a transféré au 23 décembre, dans le monde entier, l'obligation du jeûne et de l'abstinence de la vigile de Noël.

1° *Les motifs de cette décision*

Le décret de la S. Congrégation du Concile du 28 janvier 1949, réduisant au maximum le nombre des jours de jeûne et d'abstinence dans l'année, maintenait fermement cette double obligation pour la veille de Noël.

Mais la plupart des chrétiens de nombreux pays éprouvaient une réelle difficulté à observer le jeûne durant l'entière journée du 24 décembre, en raison non seulement des préparatifs de la fête du lendemain mais de certains usages locaux (*cenone* italien, grand souper maigre d'Alsace, etc.), et, plus encore, par suite des facilités actuelles en matière de jeûne eucharistique permettant d'absorber quelque chose, dans les délais prévus, avant d'aller à la messe de minuit.

Il faut aussi remarquer que l'habitude des réunions familiales les jours de fête et, conséquemment, des voyages la veille de ces jours-là, s'étant implantée de plus en plus fortement, ces déplacements ne favorisaient évidemment pas l'observance du précepte.

On peut également noter, au point de vue sacerdotal, la fatigue du clergé, lequel est souvent mis à dure épreuve la veille d'une fête comme celle de Noël, par les longues confessions — souvent en plusieurs paroisses — les préparatifs de la fête, la célébration de l'office de nuit [1].

Tels sont les principaux motifs mis en avant par plusieurs Evêques pour demander au Saint-Siège, soit la cessation du jeûne à midi du 24 décembre (certains Evêques, en vertu de leurs pouvoirs, avaient, du reste, concédé dans leur diocèse la dispense du jeûne à partir de midi ce jour-là), soit l'anticipation du 23 ou à un jour des Quatre Temps de décembre.

Le présent décret répond à cette attente par une mesure générale, qui sauvegarde le principe du jeûne d'une journée entière, mais en le rendant plus facilement observable.

2° *Modalités d'application*

A. — Malgré les termes employés par le décret, on ne doit pas croire que, dès l'instant qu'il s'agit d'une « grâce » faite à tous les fidèles, ceux-ci pourraient en user ou ne pas en user, restant ainsi libres soit de garder l'obligation du jeûne et de l'abstinence le 24 décembre, soit de l'anticiper au 23.

L'expression employée veut seulement dire que c'est la bienveillance du Saint-Père qui lui a fait prendre cette mesure, mais le décret *statue pour l'Eglise universelle le transfert de l'obligation* du jeûne et de l'abstinence du 24 décembre au 23, si bien que tous les fidèles soumis à la loi sont *tenus* dorénavant d'observer les préceptes en question *l'avant-veille de Noël* et non plus la veille.

B. — Evidemment, en raison de la *vacatio legis* (can. 9), on peut considérer que la loi nouvelle n'est pas obligatoire dès 1959, mais comme cette disposition est plus favorable aux usagers que la stipulation ancienne (en raison des difficultés susmentionnés d'observer intégralement la loi durant la journée du 24 décembre), on ne conçoit guère qu'ils n'en profitent pas dès cette année.

C. — *Si le 23 décembre tombe un dimanche*, alors on appliquera la règle générale du droit (can. 1252, § 4) qui veut qu'en pareil cas l'obligation du jeûne et de l'abstinence soit purement et simplement *supprimée :* cette année-là, ni on ne reviendra à la date du 24 décembre, ni on n'anticipera le jeûne et l'abstinence au 22.

[1] A titre d'exemple des motifs effectivement exposés au Saint-Siège, nous reproduisons une partie de la Supplique de l'Episcopat Français de 1957, postulant une modification de la discipline en cette matière (Prot. *S. Cong. Concilii*, n° 25854/D) :

« (...) La sollicitude pastorale des Archevêques et Evêques de France s'est émue en constatant que, depuis le rétablissement — par le décret de la S. C. du Concile en date du 28 janvier 1949 — du jeûne et de l'abstinence prescrits pour la vigile de Noël, ces lois sont très difficilement observées, et fréquemment violées, en raison des multiples déplacements et des réunions familiales qui ont lieu le même jour, ainsi que de la surcharge imposée aux prêtres, souvent trop peu nombreux, par le ministère des confessions et les préparatifs de la fête.

Les pasteurs d'âmes, consultés à ce sujet, se sont montrés préoccupés par le double souci de maintenir chez les fidèles la pratique de la loi divine de la pénitence, et de ne pas exposer leurs ouailles à une violation habituelle de la loi de l'Eglise. En conséquence, ils ont émis unanimement le vœu de voir les pratiques de pénitence actuellement attachées à la vigile de Noël, transférées à un jour plus favorable où leur observation pourrait être mieux assurée (...) ».

D. — Ce dernier point vaut même pour les pays où des indults antérieurs, permettant déjà d'anticiper au 23 décembre la double obligation dont nous parlons, contenaient une clause maintenant fermement le principe d'un jour de jeûne dans la cas où le 23 décembre tomberait un dimanche.

En France, par exemple, un indult accordé à tous les diocèses de ce pays par la S. C. du Concile, le 27 août 1957, avait déjà accordé, à la demande de l'Episcopat, l'anticipation du 23 du double précepte affectant le 24 décembre [2]. Mais le texte ajoutait la précision suivante (qui n'avait pas été sollicitée, et constituait une curieuse dérogation aux règles générales en la matière) : « *Quod si proximus dies pervigilio Nativitatis Domini dominicus sit vel festus de præcepto, eadem lex ad diem immediate antecedentem transferatur.* » Maintenant, avec la concession générale du 3 décembre 1959, l'indult *pro Gallia* du 27 août 1957 n'a plus de raison d'être : la France retombe donc, sur ce point, sous le régime commun, et, par conséquent, est supprimée automatiquement l'obligation d'observer le double précepte le 22 décembre les années où le 23 tombera un dimanche.

M. Noirot.

[2] « *Sacra Congregatio Concilii* disait ce rescrit (à la note 1 nous avons donné une partie de la supplique qui l'a provoqué), *petitam transferendi gratiam benigne impertitur, ita tamen ut lex abstinentiæ et ieiunii pervigilii Nativitatis Domini servetur die qui immediate dictum pervigilium præcedit.* »

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

MARIAGE D'UNE SCHISMATIQUE ORIENTALE AVEC UN INFIDELE

Q. — L'*Ami* du 24 septembre 1959 (nº 39), p. 578, a traité la question de la validité du mariage *purement civil* contracté entre une orthodoxe qui dit avoir été baptisée et un non-baptisé.

Il est un aspect que l'auteur de l'article n'a pas traité (en dehors de la question de la forme) et sur lequel nous voudrions être renseignés. Puisqu'il s'agit d'un mariage entre baptisée et non baptisé, la partie baptisée qui est Orientale, est-elle, oui ou non, exempte de l'empêchement de disparité de culte ? Dans l'Eglise latine, l'empêchement n'eût pas existé (can. 1070). Mais dans l'Eglise orientale, qu'en est-il ?

R. — Nous remercions notre lointain correspondant d'avoir soulevé une question importante et susceptible de changer la réponse définitive concernant la validité du mariage en question.

1º En effet, le nouveau Code oriental (Motu proprio *Crebræ allatæ*) entré en vigueur le 2 mai 1949, s'exprime ainsi au canon 60 : « Est *nul* le mariage contracté entre une personne non baptisée et une personne baptisée ». Aucune différence ni distinction n'est faite entre une personne baptisée « dans l'Eglise catholique » et une autre baptisée « en dehors » (à la différence du Code latin, can. 1070, § 1), pourvu évidemment que ce baptême soit *valide.* Mais le baptême des orthodoxes est généralement tenu, — et à juste titre, — pour valide, jusqu'à preuve contraire.

Si donc, dans le cas proposé, il est établi que l'épouse orientale a effectivement été baptisée, son mariage avec un infidèle est *nul de plein droit.* Le recours en grâce au St-Office en vue d'une dissolution du lien (mariage *non ratum*) est superflue. Il suffira de *prouver* que l'empêchement de disparité de culte, — qui est certain, — n'a jamais été dispensé par une autorité légitime.

L'absence de cette dispense sera assez facilement démontrée s'il est avéré que le mariage a été *purement civil :* il serait surprenant que l'autorité religieuse ait été seulement avertie encore moins consultée. D'ailleurs il eût fallu recourir à l'autorité « suprême » du rite oriental, et les Eglises séparées ont coutume de ne pas dispenser des empêchements établis par les conciles œcuméniques. Or la prohibition du mariage avec les infidèles (tout comme avec les hérétiques) semble remonter au concile de Chalcédoine (451). On peut donc penser légitimement que la dispense n'a jamais été obtenue, si même elle a été demandée.

A. Bride.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Eléments de doctrine missionnaire. — Sept séries de 10 fiches in-8, 125 f. chaque série (frco, 175 f.) — Propagation de la Foi (Paris, 5, rue Monsieur et Lyon, 12, rue Sala), 1959.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi vient de terminer toute une somme de doctrine missionnaire sous forme de fiches de dimensions variables (allant de trois pages à une vingtaine) réparties en sept séries de chacune dix fiches : 1º les religions dans le monde (notions sur les grandes religions et sur l'athéisme) ; 2º Doctrine missionnaire de l'Eglise (rôle de la papauté, des évêques, des Instituts religieux, du clergé indigène, des religieux et religieuses indigènes, de l'A. C., etc.) ; 3º Spiritualité missionnaire (l'esprit missionnaire, rôle de la messe, de la prière, de la charité, du zèle, de l'obéissance, etc.) ; 4º Problèmes sociaux des pays de missions (sous-développement, démographie, campagnes et villes, syndicalisme, étudiants, etc.) ; 5º Accession des pays de missions à leur majorité (colonisation, nationalisme, racisme, civilisations, etc.) ; 6. Coopération missionnaire (diverses œuvres missionnaires) ; 7º Face au communisme (principes religieux, moraux et philosophiques du communisme, ses méthodes, son influence, etc...).

Cette riche documentation rendra de grands services à tous ceux qui s'intéressent aux missions. Et sa présentation en fiches en favorisera l'exploitation dans les cercles catholiques.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 22 decembris 1959

G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : C. Gaildraud

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)